

Objekttyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **79 (1953)**

Heft 22

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DIVERS

Documentation internationale

Pour la première fois, la Fédération internationale de documentation (FID) a tenu ses assises à Vienne, en juin de cette année. Cette association répondait ainsi à l'invitation de la Société autrichienne de documentation et de bibliographie, fondée en 1951, et dont le président, M. le professeur Dr Kirste, ouvrit officiellement la séance au Parlement de Basse-Autriche. Quinze pays d'Europe et d'outre-mer (parmi ces derniers les Etats-Unis d'Amérique et le Japon), l'UNESCO, l'Union internationale des chemins de fer et d'autres organismes internationaux de moindre importance témoignèrent aussi par leur présence l'intérêt qu'ils portaient aux problèmes de la documentation, ces derniers étant aujourd'hui de nature à ne plus pouvoir être résolus dans le cadre national de chaque pays. Une collaboration efficace exige une mise en harmonie des principes sur la base d'une très large compréhension. Les assises de la FID concourent à ces fins.

Immédiatement avant les assises de la FID, les délégués de l'Association internationale des bibliothécaires (IFLA) s'étaient réunis pour discuter de la question des bibliothèques populaires et des bibliothèques d'hôpitaux, des facilités à introduire dans le service de prêt international, des échanges de travaux de dissertation, des rôles des bibliothèques parlementaires, et des problèmes des bibliothèques nationales et universitaires. Un comité mixte des deux associations devra s'occuper de l'organisation d'un congrès FID/IFLA qui se tiendra en 1955 en Europe occidentale. Au reste, on donna suite au vœu de la délégation yougoslave de voir, en 1954, les deux associations siéger en Yougoslavie.

Les assises de la FID comprenaient, d'une part, les séances du Comité directeur, et, de l'autre, les réunions des diverses commissions de travail. Le comité approuva, en dernière lecture, les nouveaux statuts qui entrèrent immédiatement en vigueur. Ceux-ci dérivent, dans une certaine mesure, des statuts de l'Association suisse de documentation, mais sont adaptés aux besoins internationaux. On attend de la révision des statuts une organisation de la FID moins disparate et plus efficace pour la solution des problèmes futurs.

Le rapport du secrétaire général pour 1952/53 fut approuvé. Il appert de ce texte que la FID a pris pied dans trente et un pays répartis sur toute la terre, dont vingt sont représentés par des organismes nationaux et onze par des membres correspondants. L'UNESCO encourage les efforts faits dans ce sens en mettant des moyens financiers à disposition pour certains travaux. Il en fut ainsi pour la préparation et la publication des deux premiers volumes *Index bibliographicus*. Le troisième volume est en préparation.

La FID édite régulièrement deux publications : la *Revue de la documentation* et les *FID-Informations*. Est en préparation un *Manuel de reproduction et de sélection documentaire*.

En vue de délimiter, de part et d'autre, le domaine d'activité des bibliothécaires et celui des documen-

talistes, la délégation allemande, en tant que demanderesse, a été invitée à définir la notion (Begriff) de « documentation », pour lui donner, aux yeux des organisations nationales, une signification plus précise que jusqu'à maintenant. Sur les points où les problèmes se touchent, il sera nécessaire d'arriver à des solutions communes ou de compromis. Comme exemple pris dans le domaine national, citons la publication du *Guide de la documentation*, qui fera l'objet d'une nouvelle édition considérablement augmentée grâce à la collaboration des centres de documentation et des bibliothèques.

Une commission mixte s'occupa de la formation des documentalistes, des bibliothécaires, des archivistes et des conservateurs de musée. La proposition des délégués suisses d'organiser en Suisse, en septembre 1954, c'est-à-dire juste avant l'assemblée qui se tiendra en Yougoslavie, un cours de documentation, a été acceptée avec plaisir par les participants. L'A.S.D. (Association suisse de documentation) est chargée d'organiser ce premier cours d'instruction.

Une autre commission s'employa à trouver une solution au très actuel problème des moyens techniques de la documentation. Un de ces derniers, qui est précisément celui qui fut traité en premier lieu, se rapportait à la fiche perforée sur sa marge. Une collection de telles fiches de documentation peut être triée d'une manière très rationnelle par des moyens techniques simples et relativement peu coûteux. Un système bien étudié, respectant en tout cas les normes internationales de format et de dessin linéaire de perforation, peut très bien convenir à des entreprises de moyenne grandeur. La clef de transcription devra naturellement faire l'objet d'une collaboration internationale. D'après les discussions qui ont eu lieu, l'éventualité d'utiliser à cette fin la classification décimale universelle semble s'acheminer vers sa réalisation. Un « Advisory Committee for Documentation in the Natural Sciences » ayant été fondé par les soins de l'UNESCO, il a été décidé de collaborer avec lui.

La collaboration des centres de documentation sur une base internationale, que cherche toujours à établir la FID, a été poussée de nouveau un peu plus avant dans la voie concrète. Avant la réunion du Congrès de Vienne, toutes les institutions rattachées à la FID avaient reçu, de la part de la Suisse, un questionnaire leur demandant d'indiquer jusqu'où elles pouvaient participer à une collaboration effective. L'A.S.D. s'occupera de tirer des réponses une vue d'ensemble sur cette question à l'intention de la FID.

L'établissement, le développement et la modification de la Classification décimale universelle (D.C.U.) sont des domaines si vastes que plusieurs commissions devront s'en occuper. Les résultats les plus tangibles ont été obtenus par la Commission de l'électrotechnique, dont le président est M. C. Frachebourg, de la Division des télégraphes et des téléphones à Berne, et par un sous-organisme de la dite commission : la « sous-commission des télécommunications ». Sont représentés dans cette commission dix pays : Allemagne, Autriche, Danemark, Espagne, France, Grande-Bretagne, Italie, Japon, Pays-Bas, Suisse. Les délégations de ces pays comprenaient six administrations des

P.T.T., les « Science Abstracts » de Londres, le « Bureau hollandais des brevets », l'« Asociacion Ingenieros-Telecomunicacion » de Madrid, la « N. V. Philips Gloeilampenfabriken » d'Eindhoven, la maison « Siemens et Halske S. A. » de Munich, le « Subcommittee for Electrical Engineering » de Tokio et le « Deutscher Normenausschuss » de Berlin. Ces institutions avaient délégué des ingénieurs et des spécialistes, ce qui est une preuve de plus que la Classification décimale universelle devient de plus en plus un moyen technique propre à mettre de l'ordre dans les arts industriels et dans les sciences, et qu'elle dépasse ainsi les fins premières qui n'étaient qu'un système d'ordre pour les bibliothèques. La sous-commission précitée, elle, a une mission bien déterminée à remplir. Elle a à réformer de fond en comble la liste des indices numériques afférents aux télécommunications pour le compte de l'Union internationale des télécommunications, laquelle aura à se prononcer sur la bienfaisance du nouvel index décimal qui sera alors admis et utilisé par toutes les administrations télégraphiques et téléphoniques du monde entier. Cette tâche de la sous-commission est difficile pour les deux raisons suivantes. Certains domaines de l'électrotechnique, comme ceux des oscillations et de l'électronique, sont relativement neufs. Par ailleurs, les difficultés de classer augmentent en vertu du principe de la simplicité décroissante (ou de la complexité croissante) affectant tout système de classification s'étendant vers le bas, qu'il soit décimal ou autre. Au reste, il s'est avéré que les besoins de développer et de subdiviser la classification sont beaucoup plus impérieux dans les bureaux de brevets et les laboratoires que dans les administrations, ce qui rend nécessaire une solution de compromis. La commission et la sous-commission ont fait un bon travail, qualifié d'exemplaire par les dirigeants de la FID. Une étude détaillée sur ce sujet paraîtra dans le *Bulletin de l'Association suisse des électriciens*, vu que ce domaine de la classification se rapporte exclusivement à l'électrotechnique.

Sur demande expresse de l'Union internationale des chemins de fer, à Paris, il sera créé une autre sous-commission de spécialistes, analogue à la précédente, chargée de s'occuper de la signalisation et de la traction électriques. Cette commission se constituera et siégera pour la première fois en Suisse sur invitation de la A.S.D. et des Chemins de fer fédéraux. On attend la participation de nombreuses administrations européennes de chemins de fer.

Une contribution d'importance au développement des domaines 621.7/9 de la C.D.U. a été fournie par M. Kocherhans de la Fabrique d'aluminium à Neuhausen. Après une longue discussion sur la question de savoir s'il fallait modifier intégralement les indices 621.7/9 selon la proposition de M. Kocherhans ou tâcher simplement d'incorporer les nouveautés dans le cadre actuel de la C.D.U., il fut décidé de laisser le soin aux bureaux de normalisation allemand et anglais d'étudier la mise en index des termes nouveaux mais dans le cadre existant actuellement de la C.D.U. S'il en résulte une solution peu acceptable, il ne restera qu'à donner force d'application au projet de M. Kocherhans. Pour la fin 1953 au plus tard, la solution de

compromis, s'il peut en exister une, devrait être trouvée.

Les divisions 32 (politique), 34 (jurisprudence) et 35 (administration) ainsi que l'indice 65 (commerce et transport) doivent également faire l'objet d'une refonte. De nouvelles notions sont apparues dans la terminologie, comme rideau de fer, titoïsme, relations humaines ; or, toutes ces expressions n'ont pas encore une place bien assignée dans l'index numérique. Une liste de telles expressions sera établie et les propositions s'y rapportant seront traitées par une commission adéquate. Au sujet des indices précités, relevons que trois commissions s'en occupent actuellement, et que certaines subdivisions des domaines 35 et 65 devront être préparées pour être présentées au prochain congrès.

Un comité, à la tête duquel se trouve le Dr E. Wüster de Wieselburg, un grand industriel autrichien, s'occupe, en collaboration avec des comités anglais, allemands, français, italiens et russes, de la confection d'un dictionnaire des machines pour lequel il existe déjà 1500 notions terminologiques. L'industriel cité, qui est à la fois un grand humaniste, est un spécialiste réputé de la terminologie technique et une personne compétente dans l'art d'établir des vocabulaires spéciaux sur différentes matières. Invité par l'UNESCO, il prépare une « Bibliography of monolingual scientific and technical vocabularies » dont le manuscrit est en voie d'être terminé. Une visite des locaux réservés par l'industriel en question aux besoins de la bibliothèque et des archives persuada les congressistes de l'utilité de la classification décimale appliquée, comme unique instrument de travail, à la mise en ordre des documents.

Le troisième index alphabétique de la C.D.U. en langue allemande groupant les lettres H à Z est à l'imprimerie et sera donc mis en vente encore avant la fin de l'année. La personne chargée de ce travail était le conseiller en matière de bibliothèque C. Walther de Wiesbaden. Des éditions anglaises et françaises du domaine 3 de la C.D.U. (sciences sociales et jurisprudence) sont en préparation. Au Japon ont été publiées les tables de la C.D.U. 5 (sciences naturelles), 62 (sciences de l'ingénieur) et 66 (technologie chimique). Une édition abrégée en langue espagnole est en ce moment à l'examen au secrétariat de la FID à La Haye. Un abrégé français, d'autre part, est prévu. Ainsi donc des tables établies en raccourci pourront être obtenues dans les quatre langues suivantes : allemand, anglais, français, espagnol. Par cette voie, la diffusion de la C.D.U. est rendue effective dans les milieux les plus divers. Durant l'année 1952, 26 notes de projet d'extension ont assuré la publication de 3000 notions (Begriffe) terminologiques munies des indices de la C.D.U.

La FID a survécu à deux guerres. C'est là un témoignage pour ses fondateurs défunts : le Belge Otlet et le Français La Fontaine. Son secrétaire général, F. Donker Duyvis, ingénieur et président du Bureau des brevets hollandais, a derrière lui une activité de vingt-cinq années dans ses fonctions parfois difficiles et laborieuses. Aussi le soussigné s'est-il permis d'adresser un mot de remerciement à cet homme de grande valeur qui, sous une autre forme, a payé largement de sa personne pendant la guerre pour que son pays recouvre l'indépendance à laquelle la Hollande avait droit.

E. MATHYS.